

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 4703

présenté par  
M. Schellenberger

-----

**ARTICLE 62**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« inventaire »,

insérer les mots :

« des technologies, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Il est ici proposé d'inclure, dans le champ du rapport mentionné à l'alinéa 2, l'établissement d'un inventaire des technologies. En effet, ces dernières doivent être encouragées afin d'atteindre l'objectif poursuivi d'une réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote.